Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Organisation hospitalière dans l'Est vaudois et le Chablais : déclaration commune des gouvernements vaudois et valaisan

Les Conseils d'Etat vaudois et valaisan ont signé une déclaration commune en faveur d'une collaboration accrue en matière d'hospitalisation dans la région de la Riviera et du Chablais vaudois et valaisan. Ils optent ainsi pour la réalisation d'un site hospitalier unique pour la population de ces régions, situé à mi-chemin entre Lausanne et Sion.

Le parc actuel d'hôpitaux reconnus d'intérêt public (Aigle, Monthey, Montreux et Vevey-Samaritain) représente quatre sites au fonctionnement onéreux et dont certains nécessiteront des investissements importants pour continuer à assurer la qualité et la sécurité des soins. C'est pourquoi les deux Conseils d'Etat ont opté en faveur de la réalisation d'un centre hospitalier intercantonal unique sur un nouveau site pour les régions de la Riviera et du Chablais vaudois et valaisan. Cette solution permettra d'optimiser l'offre en soins spécialisés qui sera centralisée dans un nouvel établissement de 200 à 300 lits et dont le coût estimé à environ 150 mios de francs sera financé conjointement par les deux cantons. La supériorité technique et financière de cette option avait été clairement démontrée par le rapport Atag Ernst & Young en octobre 2000.

Les deux gouvernements se sont engagés à mandater un groupe de travail comprenant des représentants des hôpitaux, des régions et des services cantonaux. Ce groupe sera chargé de définir le lieu d'implantation le mieux adapté du point de vue de la couverture sanitaire, des impacts sociaux-économiques et de l'accessibilité. Il définira également la procédure à suivre pour assurer cette réalisation commune dans un délai de 10 ans. Un expert neutre accompagnera les travaux de ce groupe. En attendant la construction du nouveau centre hospitalier, les gouvernements se sont engagés à restreindre au minimum les investissements à consentir sur les sites existants.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 octobre 2001

Charles-Louis Rochat : Chef du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud, tél : 021 / 316 50 01 Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie du canton du Valais, tél. : 027 / 606 72 10

c_VDVS